



Octobre 2025

Politique de protection des renseignements personnels

1. Objectif

La présente politique vise à assurer la conformité du Club Pickleball Boucherville à la Loi 25 et à protéger les renseignements personnels de ses membres, bénévoles et partenaires.

2. Responsable de la protection des renseignements personnels

Le président du Club agit à titre de responsable de la protection des renseignements personnels. Toute demande d'accès, de rectification ou d'information doit être adressée à :

✉ info@clubpickleballboucherville.ca

3. Renseignements collectés

Le Club recueille uniquement les renseignements nécessaires à la gestion de ses activités, notamment :

- Nom et prénom
- Adresse courriel et numéros de téléphone
- Adresse postale
- Date de naissance (pour la tarification de la Ville de Boucherville)
- # carte d'accès Boucherville
- Date d'expiration de la carte d'accès
- Niveau de jeu
- Contact en cas d'urgence
- # de téléphone du contact d'urgence
- Photo

4. Utilisation des renseignements

Les renseignements sont utilisés uniquement pour :

- Gérer les adhésions et inscriptions
- Organiser les activités, tournois et communications internes
- Assurer la sécurité et le bon fonctionnement du Club

Aucune donnée n'est partagée à des tiers sans le consentement du membre, sauf lorsque requis par la loi.

5. Conservation et sécurité

Les renseignements personnels sont conservés dans une base de données sur une application développée par un tiers (Sport Easy) et sont accessibles uniquement aux membres du Conseil d'administration. Les données sont supprimées lorsque le membre nous avise de son désir de quitter le Club.

6. Droits des membres

Tout membre peut :

- Demander d'accéder à ses renseignements personnels
- En demander la rectification ou la suppression
- Retirer son consentement à leur utilisation

7. Incidents de confidentialité

Tout incident impliquant un accès non autorisé, une perte ou une divulgation de renseignements personnels sera inscrit dans un registre interne et signalé à la Commission d'accès à l'information (CAI) ainsi qu'aux personnes concernées, conformément à la Loi 25.

8. Entrée en vigueur et mise à jour

La présente politique entre en vigueur le 1er novembre 2025. Elle sera révisée au minimum une fois par année par le conseil d'administration du Club.